

Délibération du 05 avril 2024 du Conseil académique restreint aux professeurs des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment dans ses articles L.952-6 et L952-6-1
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Vu le décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignantschercheurs
- -Vu la délibération du Conseil académique restreint aux professeurs des universités en date du 05 avril 2024 créant un comité de sélection pour pourvoir l'emploi 27 PR 1514
- Vu l'avis favorable du Conseil académique restreint aux professeurs des universités du 05 avril 2024 sur la composition nominative du comité de sélection en ce qui concerne les membres ayant rang de professeur des universités.

Le comité de sélection dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours session fil de l'eau 2024 concernant le poste désigné ci-dessous :

Emploi: 27 PR 1514 N° galaxie: 4453 Composante: IUT Lens Laboratoire: CRIL

Est composé comme suit :

Président du comité : Jean-François Condotta

Vice-Président du comité de sélection : Gilles Audemard

	Civilité	NOM Prénom	Corps	Etablissement d'origine	Spécialiste de la discipline	CNU ou discipline
Membres internes	M.	CONDOTTA Jean- François	PR	Université d'Artois	Oui	27
	M.	AUDEMARD Gilles	PR	Université d'Artois	Oui	27
	M.	JABBOUR Saïd	PR	Université d'Artois	Oui	27
	M.	SAIS Lakhdar	PR	Université d'Artois	Oui	27
Membres externes	Mme	HUDELOT Céline	PR	CentraleSupélec	Oui	27
	Mme	LAGASQUIE- SCHIEX Marie- Christine	PR	Université de Toulouse 3	Oui	27
	Mme	OZTURK Meltem	PR	Université Paris Dauphine	Oui	27
	Mme	PINCHINAT Sophie	PR	Université de Rennes 1	Oui	27

Fait à ARRAS, le 05 avril 2024

Le président du conseil académique restreint

aux professeurs des universités

Eric Monflier